



Décision de radiodiffusion CRTC 2014-417

Version PDF

Ottawa, le 7 août 2014

CKPM-FM Radio Ltd.
Port Moody (Colombie-Britannique)

CKPM-FM Port Moody – Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio CKPM-FM Port Moody (Colombie-Britannique), du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, en vertu des modalités et **conditions de licence** en vigueur dans la licence actuelle.
2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de cette licence pourrait soulever. Le Conseil se prononcera sur la demande de renouvellement à une date ultérieure, et les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

**La présente décision doit être annexée à la licence.*